



**Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx**  
 19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

**BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 16 MAI 2024**

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
<b>Communauté d' Agglomération Pays Basque</b>	Côte Basque Adour	Marc BERARD	Xavier De PAREDES	
		Alain LACASSAGNE	Maud CASCINO	
	Sud Pays Basque	Marie-Christine DAGUERRE-ELIZONDO		
		Ramuntxo GOYHETCHE		
		Hervé MAUROU		
	Errobi	Bruno CARRERE		
	Nive-Adour Pays de Hasparren	Jérôme HARGUINDEGUY	Vianney CIER	
		Arño GASTAMBIDE	Gilles HARAN	
	Amikuze	Peio ETCHEBER		
		Jean-Claude MAILHARIN		
	Garazi-Baïgorry	Jean-Marc OÇAFRAIN		
	Soule Xiberoa	Xabi ELGART		
		Jean-Pierre IRIART		
	Iholdy-Ostibarre	Xalbat GOYTY		
		André LARRALDE		
Pays de Bidache	Thierry AIMÉ			
<b>C.de communes du Seignanx</b>	Gilles PEYNOCHE	Isabelle DUFAU	Gilles PEYNOCHE	

Absents : Marc LABÈGUERIE, Félix NOBLIA

Date d'envoi de la convocation : 10/05/2024 Membres du Bureau en exercice : 24 (et 1 siège vacant) Membres du Bureau présents : 17 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 18
---

Le Bureau syndical s'est réuni à Itxassou (Salle Sanoki), le 16 mai 2024 à 18h30, sur invitation du Président, Marc BERARD, en date du 10 mai 2024.

Président de séance : Marc BERARD

## **Décision n°2024-16 – Avis sur le projet de demande de création de ZAD sur le centre-bourg de Hosta**

La commune souhaite créer une ZAD sur le centre-bourg de la commune, pour :

- Assurer une veille foncière au sein de ces secteurs stratégiques de développement urbain ;
- Intervenir sur le foncier bâti et non bâti, en prévenant les comportements spéculatifs favorisés par le contexte actuel ;
- Permettre la constitution de réserves foncières sur les secteurs stratégiques, répondant à la fois à une constructibilité actuelle et projetée, prenant en compte les enjeux liés au ZAN.

### **L'AVIS DU BUREAU DU SCOT**

---

La commune d'Hosta a connu une augmentation de sa population sur les 6 dernières années. Le taux de vacance dans le parc actuel est faible (2%). Mais, il y a une part significative de résidences secondaires (41%) en augmentation depuis 2008. Dans ce contexte, le Bureau syndical comprend la nécessité de créer une ZAD sur la centralité, même si les élus se sont interrogés sur le périmètre assez important de celle-ci.

**Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :**

- ➔ **EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de ZAD à HOSTA ;**
- ➔ **SOUHAITE RAPPELER que l'avis du Syndicat sur un projet de ZAD ne préjuge en rien de l'avis du Syndicat sur d'éventuelles demandes d'ouvertures à l'urbanisation sur tout ou partie du périmètre, même si le projet ne prévoit pas à ce stade d'évolution des espaces bâtis.**

Le Président,



Marc BERARD